

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 04 - 17

Séance du 13 avril 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

**Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,**

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

*Adjoint* : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE  
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**SYMIELECVAR**

**TRANSFERT DE LA  
COMPETENCE N°7**

**« RESEAU DE PRISES DE  
CHARGE POUR VEHICULES  
ELECTRIQUES »**

**DES COMMUNES DU VAL ET  
DE BRENON  
AU PROFIT DU SYNDICAT**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames AIELLO Béatrice, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Alain BERARD (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :

Madame Sabine GIACALONE

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20210413-DEL20210417-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2021  
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Vu la délibération du 24 février 2020 de la Commune du Val actant le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du 24 octobre 2020 de la Commune de Brenon actant le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise en charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 4 novembre 2020 actant le transfert de la compétence n° 7 des collectivités du Val et de Brenon au profit du Syndicat,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence,

Il est précisé que cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable à ce transfert de compétence optionnelle n° 7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » des collectivités du Val et de Brenon au profit du SYMIELECVAR,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYMIELECVAR,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210413-DEL20210417-DE Date de télétransmission : 14/04/2021 Date de réception préfecture : 14/04/2021
--